

contraire, elle la désire, mais à une condition : il faudra que les autres provinces placent leur enseignement sur le même pied que le nôtre, quand leurs bacheliers ès lettres seront réellement des bacheliers ès-lettres ; que leurs cinq années d'études soient bien cinq années d'études médicales, que leurs 1300 leçons aient égalé nos 3000 cours ; que leurs cinq années et 6 mois seront remplacés par cinq années de neuf mois. Oh ! alors nous serons prêts à traiter avec eux. Avant cela, jamais.

Nous avons trop à cœur, dans notre province, de relever le niveau de nos études, de suivre le progrès du siècle et nous maintenir à la hauteur de la science véritable pour consentir à accepter ce que nous croyons devoir être une déchéance. Pour ces raisons, nous croyons que la licence interprovinciale ne naîtra que quand les plus jeunes d'entre nous auront les cheveux blanchis.

Grâce à ce Bureau, nous serions enfin placés sur le même pied que les autres professions libérales, qui ne tiennent aucun compte des diplômes accordés par les Universités et qui obligent les candidats à subir les examens à la licence devant leurs examinateurs. — C'est le temps de se demander si cette exception pour la profession médicale est bien dans l'ordre du progrès, si elle est bien conforme à l'esprit de notre époque et au rôle des Universités ! Il nous semble très rationnel pourtant, que nos Bureaux provinciaux devraient avoir le droit d'examiner les élèves des Universités avant de leur délivrer leur licence.

Pour les mêmes motifs nous croyons que la création d'un Bureau Provincial d'Examineurs deviendrait lettre morte s'il fallait que ces licences émanées par ce Bureau fussent subordonnées aux diplômes des Universités.

Mais nous espérons que l'échec que vient de faire subir aux irréguliers le Conseil Législatif et la leçon non équivoque que l'Assemblée vient de donner aux partisans du bill Roddick, que cette double rebuffade, dis-je, portera sûrement des fruits précieux pour nos droits provinciaux.

Aussi nous ne pouvons trop remercier nos législateurs pour l'action énergique qu'ils ont prise sur ces questions d'une importance aussi vitale pour nous. Sans eux, en effet, nous aurions vu, encore cette année, une foule de jeunes gens sans cours d'études classiques sans brevet ou sans diplômes faire leur entrée triomphale dans la Médecine, le Droit, le Notariat et la Dentisterie.